



Exposé-sondage

Exposé-sondage – Ajout d’une nouvelle sous-section 3270 aux Normes de pratique applicables aux régimes de retraite – Informations à fournir sur les modèles stochastiques utilisés pour l’attestation des exigences de provisionnement des régimes de retraite

Conseil des normes actuarielles

Juin 2018

Document 218085

*This document is available in English
© 2018 Conseil des normes actuarielles*



Note de service

À : Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l'Institut canadien des actuaires et autres parties intéressées

De : Conrad Ferguson, président
Conseil des normes actuarielles
Todd Saulnier, président
Groupe désigné

Date : Le 14 juin 2018

Objet : **Exposé-sondage – Ajout d'une nouvelle sous-section 3270 aux Normes de pratique applicables aux régimes de retraite – Informations à fournir sur les modèles stochastiques utilisés pour l'attestation des exigences de provisionnement des régimes de retraite**

Date limite aux fins de commentaires : **Le 30 septembre 2018**

Introduction

Cet exposé-sondage, qui porte sur l'ajout d'une nouvelle sous-section 3270 aux Normes de pratique applicables aux régimes de retraite afin d'améliorer l'information sur les données d'entrée et de sortie des modèles stochastiques utilisés pour l'attestation des exigences de provisionnement des régimes de retraite, a été approuvé par le Conseil des normes actuarielles (CNA) le 5 juin 2018.

Contexte

Au départ, le CNA a mis sur pied un groupe désigné (GD) chargé d'élaborer une nouvelle sous-section des Normes de pratique concernant l'étalonnage des modèles de stochastiques utilisés aux fins de l'attestation des exigences de provisionnement des régimes de retraite. Le GD se compose de Steven Chen, Ken Choi, Brendan George, Jocelyn Guérin, Neil Lamb, Devin Lui, Mario Marchand (vice-président), Todd Saulnier (président) et Daniella Vega.

Une [déclaration d'intention](#) de créer cette nouvelle sous-section a été publiée le 6 juin 2016. Un résumé des commentaires reçus et de la position du GD a été présenté lors de la [Séance 10 – Le point sur le CNA \(régimes de retraite\)](#), à l'occasion de

l'Assemblée annuelle de l'ICA de 2017 (vous devez entrer en session pour consulter cette page).

Voici les principaux changements que le GD a apportés lors de ses délibérations après avoir pris connaissance des commentaires reçus :

- Dans un premier temps, le GD propose de restreindre le champ de la nouvelle sous-section 3270 aux nouvelles dispositions visant à améliorer l'information sur les données d'entrée et de sortie des modèles stochastiques de provisionnement. Cette information a pour but :
 - d'aider les utilisateurs du rapport ou du produit de travail à comprendre les hypothèses et les méthodes utilisées dans le modèle et la distribution des résultats du modèle;
 - de permettre à un autre actuaire de déterminer si les hypothèses et les méthodes utilisées dans le modèle et la distribution des résultats du modèle sont raisonnables.
- De concert avec la Commission des rapports financiers des régimes de retraite (CRFRR), le DG envisagera si une note éducative devrait être préparée et la portée de cette dernière pour fournir aux actuaires qui utilisent des modèles stochastiques aux fins de l'attestation des exigences de provisionnement des régimes de retraite des conseils sur les modèles et les divulgations.

Échéancier

C'est le CNA qui prend les décisions finales concernant les nouvelles normes de pratique. Il est prévu que le CNA adoptera les normes et que celles-ci entreront en vigueur en janvier 2019 ou après. La mise en œuvre hâtive sera probablement permise.

Vos commentaires

Le CNA invite les membres de l'ICA et les autres parties intéressées à faire part de leurs commentaires sur cet exposé-sondage et les ajouts proposés, **au plus tard le 30 septembre 2018**, de préférence sous forme électronique, à Todd Saulnier à Todd.Saulnier@mercer.com, avec copie à Chris Fievoli à chris.fievoli@cia-ica.ca. Nous ne prévoyons pas, pour l'heure, d'employer d'autres moyens pour recevoir des commentaires.

Processus officiel

L'élaboration de l'exposé-sondage s'est faite conformément à la Politique sur le processus officiel d'adoption de normes de pratique du CNA.

CF, TS

3270 Informations à fournir sur les modèles stochastiques utilisés aux fins de l'attestation des exigences de provisionnement des régimes de retraite

Objet

- .01 En ce qui concerne les évaluations en continuité et l'utilisation de modèles stochastiques pour l'attestation des exigences de provisionnement des régimes de retraite, l'information sur les données d'entrée et de sortie de ces modèles a pour but :
- d'aider les utilisateurs du rapport ou du produit de travail à comprendre les hypothèses et les méthodes utilisées dans le modèle et la distribution des résultats du modèle;
 - de permettre à un autre actuaire de déterminer si les hypothèses et les méthodes utilisées dans le modèle et la distribution des résultats du modèle sont raisonnables.

Données d'entrée du modèle

- .02 L'actuaire qui présente des résultats d'une évaluation en continuité dans son rapport et utilise des modèles stochastiques pour l'attestation des exigences de provisionnement des régimes de retraite (p. ex., en vertu du Règlement sur les régimes à risques partagés du Nouveau-Brunswick) devrait fournir les informations suivantes :
- les objectifs en matière de gestion des risques, la politique de provisionnement, le plan de financement du déficit et le plan d'utilisation de l'excédent de provisionnement ou toute autre politique exigeant des calculs actuariels et pris en compte dans l'analyse stochastique;
 - le nombre de scénarios et leur période de validité;
 - les hypothèses de décrétement et la question de savoir si elles sont déterministes ou stochastiques et dans le dernier cas, indiquer la volatilité des décrétements et décrire le modèle utilisé pour simuler des scénarios;
 - les hypothèses de décrétement dans les évaluations futures, le cas échéant;
 - les hypothèses relatives aux nouveaux entrants du régime, y compris l'hypothèse de croissance démographique et le profil des nouveaux entrants;
 - la méthode d'augmentation des salaires, s'il y a lieu;
 - la fréquence des évaluations au cours de la période de projection;
 - les frais, soit :
 - les frais d'administration (y compris les frais actuariels, d'audit, juridiques, etc.);

- les frais de gestion des placements, dans la mesure où ils ne sont pas déjà pris en compte dans les hypothèses de rendement;
 - la confirmation de la façon dont le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif dépend du scénario économique. Par exemple, si le taux d'actualisation est lié aux rendements des obligations de sociétés à long terme, la confirmation que le taux d'actualisation est ajusté pour être compatible au scénario prévu, et la description de la façon dont cet ajustement s'effectue;
 - la justification de toute variation de la prime de risque sur actions et de toute relation entre la prime de risque sur actions, l'inflation, le rendement des obligations ou d'autres variables économiques;
 - pour chaque variable économique, la valeur attendue à long terme, l'écart-type et la matrice de corrélation utilisée dans le générateur de scénarios économiques;
 - pour la courbe de rendement des obligations fédérales, le rendement initial à un an, à 10 ans et à 30 ans;
 - les écarts de crédit initiaux pour les obligations provinciales et les obligations de sociétés de première qualité, aux échéances de un an, de 10 ans et de 30 ans; et
 - la justification de toute tendance dans les rendements des obligations (y compris toute hypothèse de normalisation de la courbe de rendement). [En vigueur à compter du XX mois 201X]
- .03 Pour chacune des méthodes et hypothèses susmentionnées, l'actuaire devrait indiquer les changements importants par rapport à l'évaluation précédente et les raisons de ces changements. [En vigueur à compter du XX mois 201X]

Données de sortie du modèle

- .04 Afin d'aider les utilisateurs du rapport à comprendre les données de sortie du modèle et à en évaluer le caractère raisonnable, l'actuaire devrait fournir au moins le résumé suivant des variables économiques prévues :
- pour ce qui est de l'inflation et des rendements de toutes les catégories d'actif (et les augmentations salariales si elles comportent une composante stochastique différente de l'inflation) :
 - la moyenne de la valeur composée annualisée sur toute la période;
 - l'écart-type annuel moyen;
 - la matrice de corrélation; et
 - pour au moins tous les deux ans au cours des 10 premières années et au moins tous les cinq ans par la suite, les données de distribution suivantes :
 - les centiles 5 %, 25 %, 50 %, 75 %, 95 %, la moyenne et l'écart-type;
 - pour la courbe de rendement des obligations fédérales, le rendement moyen à la fin de la période de projection des rendements, aux échéances de un an, de 10 ans et de 30 ans;
 - l'écart de crédit moyen des obligations provinciales et des obligations de sociétés de première qualité à la fin de la période de projection, aux échéances de un an, de 10 ans et de 30 ans;
 - si le passif est lié au rendement d'obligations, indiquer également la valeur initiale et la moyenne du taux d'actualisation et des rendements de référence applicables à la fin de la période de projection. [En vigueur à compter du XX mois 201X]
- .05 L'actuaire devrait fournir les statistiques démographiques synthétiques suivantes prévues pour le passif au moins tous les deux ans pendant les 10 premières années et tous les cinq ans par la suite :
- le nombre total de participants actifs et leur âge moyen, leur nombre moyen d'années de service et leur salaire moyen projeté, le cas échéant;
 - le passif total moyen et la répartition du passif entre participants actifs et inactifs. [En vigueur à compter du XX mois 201X]

- .06 L'actuaire fournirait les statistiques suivantes pour le passif projeté, l'actif projeté, le niveau de provisionnement projeté et tout autre résultat important du modèle au sujet duquel il exprime une opinion (p. ex., le ratio de provisionnement relatif au groupe avec entrants) :
- les centiles 5 %, 25 %, 50 %, 75 %, 95 %;
 - la moyenne;
 - la volatilité;
 - la moyenne de ces valeurs qui se situent en-dessous du 5^e percentile ou au-dessus du 95^e percentile de la fourchette de valeurs produites par l'ensemble des scénarios modélisés, selon l'extrémité de la distribution qui devrait être considéré défavorable. À titre d'exemple, les valeurs en-dessous du 5^e percentile devraient généralement être utilisées pour la valeur de l'actif et le niveau de provisionnement, tandis que les valeurs au-dessus du 95^e percentile devraient généralement être utilisées pour le passif; et
 - la moyenne correspondante des valeurs en-dessous du 5^e percentile ou au-dessus du 95^e percentile.

Ces statistiques devraient être fournies au moins tous les deux ans pendant les 10 premières années et tous les cinq ans par la suite. [En vigueur à compter du XX mois 201X]

Présentation des informations

- .07 L'actuaire peut décrire les résultats prévus au moyen de graphiques ou de tableaux afin de présenter la distribution prévue de ces résultats sur l'horizon prévisionnel.